

CADRAGE DES STAGES SPORTIFS D'INTEGRATION

Les stages d'intégration permettent d'être présent et d'agir rapidement sur un moment très important de la vie universitaire d'un étudiant : sa rentrée. Ces stages représentent un moyen de créer rapidement un réseau social mais aussi universitaire. Les interactions entre étudiants y sont décuplées et l'encrage à l'université ne se fait que mieux. Ces dispositifs d'intégration concourent à la construction de nouveaux repères sociaux et affectifs pour les néo-étudiants. Idéalement, ces stages sont à organiser sur les semaines de pré -rentrée ou sur les week-ends de septembre.

De plus, pour les étudiants natifs d'une autre région de France voire d'un autre pays, cette immersion complète au cœur de notre magnifique département est un atout supplémentaire à cette intégration. La découverte de l'Océan Atlantique, notamment via des sports nautiques entre autres, sera perçue comme une réelle chance et une opportunité de s'intégrer dans leur nouvel environnement.

Avec une discussion et une collaboration entre nos différents services, il est possible de personnaliser ces stages au regard du public concerné. Des temps plus disciplinaires, au service de la formation, peuvent être pris en compte et aménagés.

1. LES ENSEIGNANTS DU DEPARTEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (DAPS)

Le DAPS conçoit, organise et supervise l'ensemble du stage sportif (transport, logement, activités sportives encadrées). Les enseignants du DAPS assurent le bon déroulement logistique et matériel du séjour en convention avec le centre d'accueil.

Le stage se déroule sur deux jours, avec une nuit sur place et 2 créneaux d'activités sportives.

Les heures d'encadrement des deux créneaux d'activités sont :

- 1er jour : 14h - 17h
- 2^e jour : 9h - 12h

Les enseignants du DAPS sont responsables du temps sportif de ces 2 créneaux.

2. LES ENSEIGNANTS ACCOMPAGNATEURS DE L'UFR

Les enseignants spécialistes de l'UFR qui accompagnent les étudiants sur le stage font partie intégrante de l'organisation.

Ils seront présents au départ du bus afin de vérifier la signature de la CHARTE DE BONNE CONDUITE ainsi que le document d'AUTORISATION DE SORTIE pour les mineurs.

S'ils le souhaitent, ils peuvent participer aux activités sportives afin d'enrichir ce moment.

Les enseignants représentent un réel soutien pour l'équipe du DAPS ainsi qu'un futur repère dans le parcours universitaire des étudiants.

3. LES TUTEURS ETUDIANTS ACCOMPAGNATEURS

Les tuteurs étudiants occupent une place centrale dans l'intégration des nouveaux étudiants à l'Université.

Plus qu'un repère, ils servent de guide et de lien entre les enseignants et les néo - étudiants. Ces derniers ne sont en aucun cas sous la responsabilité des tuteurs étudiants.

En plus d'être au contact permanent des étudiants, une de leurs missions sera de proposer une animation du soir après le repas. Celle-ci se destine à la promotion dans sa totalité afin de concerner tous les étudiants.

L'animation peut être pensée sous forme de jeu, d'un temps de partage, d'échange, etc...

Ces tuteurs étudiants sont rémunérés et de fait, considérés comme sous la responsabilité de vacataires chargés d'organiser les animations dont il est question.

4. LES ETUDIANTS PARTICIPANTS AU STAGE

Sur l'ensemble du séjour, on distingue les pratiques encadrées et les pratiques dites libres (considérées hors projet pédagogique). Ces dernières n'engagent pas la responsabilité des enseignants.

Les étudiants inscrits sur le stage sont responsables de leurs dires et de leurs actes. En cas de non - - respect, des poursuites pourront être engagées.

De plus, pour y participer, ils auront préalablement signé un document intitulé « Charte de bonne conduite ». Concernant les étudiants mineurs, les signataires seront leurs représentants légaux. Un document « d'Autorisation de sortie » sera aussi demandé pour ces étudiants mineurs, signé par leur représentant légal.

Enfin, pour les activités nautiques, ils déclarent savoir nager 50m, départ plongé dans l'eau.